



PARTENARIATS

Les essentiels du LAB IAE Paris-Sorbonne
Octobre 2025

Justine Le Floch, IAE Paris-Sorbonne
Stéphane Saussier, IAE Paris-Sorbonne

RETOUR AUX SOURCES

Le Floch, J. et Saussier, S. 2025, "Contested waters: analysing third-party challenges in French water contract governance (2005–2023)", *Local Government Studies*, DOI: 10.1080/03003930.2025.2530066.

LA CITATION

« Les groupes d'intérêt, bien qu'acteurs centraux du débat public, sont les plus enclins à des recours opportunistes, cherchant davantage à influencer la gouvernance qu'à corriger des défaillances contractuelles. »

GOUVERNER L'EAU SOUS CONTESTATION : QUAND DEUX DECENNIES DE LITIGES ECLAIRENT LA GOUVERNANCE CONTRACTUELLE

Contexte

La contestation des contrats publics de l'eau : un enjeu récurrent et encore peu étudié.

La gouvernance des services publics locaux, en particulier de l'eau potable et de l'assainissement, suscite une forte attention des citoyens, élus et acteurs économiques. Lorsqu'ils sont délégués à des opérateurs privés, ces services peuvent faire l'objet de contestations judiciaires initiées par des tiers (groupes d'intérêt, concurrents, associations, autorités locales, usagers). Ces « challengers » extérieurs, en l'absence de lien contractuel direct, cherchent parfois à défendre l'intérêt général, mais aussi, dans certains cas, à poursuivre des objectifs stratégiques ou opportunistes. Si la littérature avait déjà étudié le rôle du risque de contestation dans la rigidité contractuelle, aucune analyse empirique systématique n'avait encore été menée sur la fréquence et la nature de ces contentieux.

Objectif

Identifier les acteurs et qualifier leurs recours.

L'article a pour objectif d'analyser les dynamiques de contestation des contrats publics dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement en France. Il s'attache, d'une part, à identifier quels types de tiers sont les plus susceptibles d'engager un recours contre ces contrats ; d'autre part, à déterminer dans quelles conditions ces contestations traduisent des comportements opportunistes plutôt que des revendications légitimes.

Méthodologie

Une base empirique originale : 1 690 jugements analysés.

L'étude repose sur une base de données originale comprenant 1 690 jugements rendus en première instance entre 2005 et 2023, relatifs à la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, collectés via les archives Ariane du Conseil d'État. Sur ce corpus, les auteurs ont procédé à un codage systématique permettant d'identifier, d'une part, les types de plaignants (groupes d'intérêt, concurrents économiques, individus, autorités publiques, État ou autres) et, d'autre part, les motifs de contentieux, qu'il s'agisse de la procédure d'appel d'offres, de la gestion opérationnelle du service, de la gestion contractuelle, des questions tarifaires ou d'autres objets de litige.

L'exploitation statistique de ces données mobilise des modèles de régression logistique ainsi que le calcul des effets marginaux moyens, afin d'évaluer la probabilité de succès des recours et, par ce biais, d'identifier le caractère opportuniste ou légitime des contestations portées par les tiers.



LA CHAIRE EPPP

La Chaire EPPP (Économie des Partenariats Public-Privé), hébergée à l'IAE Paris, est un collectif de recherche appliquée dédié à l'analyse économique et institutionnelle des formes de coopération entre acteurs publics et privés dans la conception, la régulation et la mise en œuvre des services et infrastructures d'intérêt général. Elle vise à comprendre comment ces partenariats peuvent contribuer à améliorer la performance économique, l'efficacité de la dépense publique, la qualité des services et la création de valeur dans les territoires. Elle privilégie une approche empirique, pluridisciplinaire et comparative, mobilisant l'économie, le management public, le droit et les sciences politiques.

Adossée à un réseau d'institutions publiques et d'acteurs industriels, la Chaire EPPP a pour ambition de produire une recherche académique rigoureuse, ancrée dans les réalités de terrain, afin d'éclairer les décisions publiques et de contribuer activement à la modernisation de l'action publique.

Pour en savoir plus : <http://www.chaire-eppp.org>

Résultats

Recours de tiers : beaucoup d'initiatives, peu de victoires.

L'analyse met en évidence que les concurrents économiques et les individus sont à l'origine de plus de 80 % des litiges recensés. Le taux de succès global demeure faible (11,4 %), mais il varie sensiblement selon la catégorie d'acteurs impliqués. Ainsi, les groupes d'intérêt affichent le taux de succès le plus bas (3,5 %), ce qui confirme leur propension à initier des recours essentiellement opportunistes. À l'inverse, les concurrents économiques obtiennent des résultats nettement meilleurs, leurs contestations reposant le plus souvent sur des irrégularités procédurales avérées. Les individus et usagers, quant à eux, se caractérisent par une tendance opportuniste modérée, leurs recours se soldant rarement par une issue favorable.

S'agissant des motifs de contentieux, les contestations relatives à la procédure de passation apparaissent comme les plus fréquentes et celles offrant la probabilité de succès la plus élevée. À l'opposé, les litiges portant sur les tarifs de l'eau sont parmi les moins susceptibles d'aboutir. Enfin, les résultats révèlent que la probabilité de succès diminue au fil du temps, ce qui pourrait traduire à la fois un renforcement de la capacité des juridictions administratives à filtrer les recours opportunistes et un processus d'« apprentissage institutionnel ».

Synthèse

Qui conteste, qui gagne ? Résultats

Catégorie de tiers	Part dans les litiges	Taux de succès moyen	Niveau d'opportunisme perçu	Caractéristiques principales
Groupes d'intérêt	≈ 15 %	3,5 %	Élevé	Recours fréquents, souvent stratégiques (délai, influence politique), faible assise juridique
Concurrents économiques	≈ 45 %	> 14 %	Faible à modéré	Contestations fondées sur des irrégularités procédurales, taux de succès le plus élevé
Individus / usagers	≈ 35 %	8,8 %	Modéré	Motivations hétérogènes, actions isolées ou collectives, succès rares
Autorités publiques	≈ 3 %	≈ 12 %	Faible	Litiges liés à des conflits de compétences ou de gouvernance intercommunale
État / Préfets	≈ 2 %	≈ 16 %	Très faible	Interventions ciblées, essentiellement pour conformité réglementaire
Autres acteurs	≈ <1 %	≈ 14 %	Faible	Cas isolés, motifs variés (RH, accès à la ressource)

